

PRÉFÈTE DU PAS DE CALAIS

CABINET

ARRAS, le

03 MAI 2016

La Préfète du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les Maires du Département
(En communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets)

Objet : Pavoisement des édifices publics.

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales les jours suivants :

- **Dimanche 8 mai :** 71ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.
Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.
- **Lundi 9 mai :** Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950.
- **Mardi 10 mai :** Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Le 9 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

Vous trouverez, ci-joint, le texte du message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la mémoire, que vous voudrez bien lire ou faire lire à l'occasion de la cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945.

La Préfète,



Fabienne BUCCIO